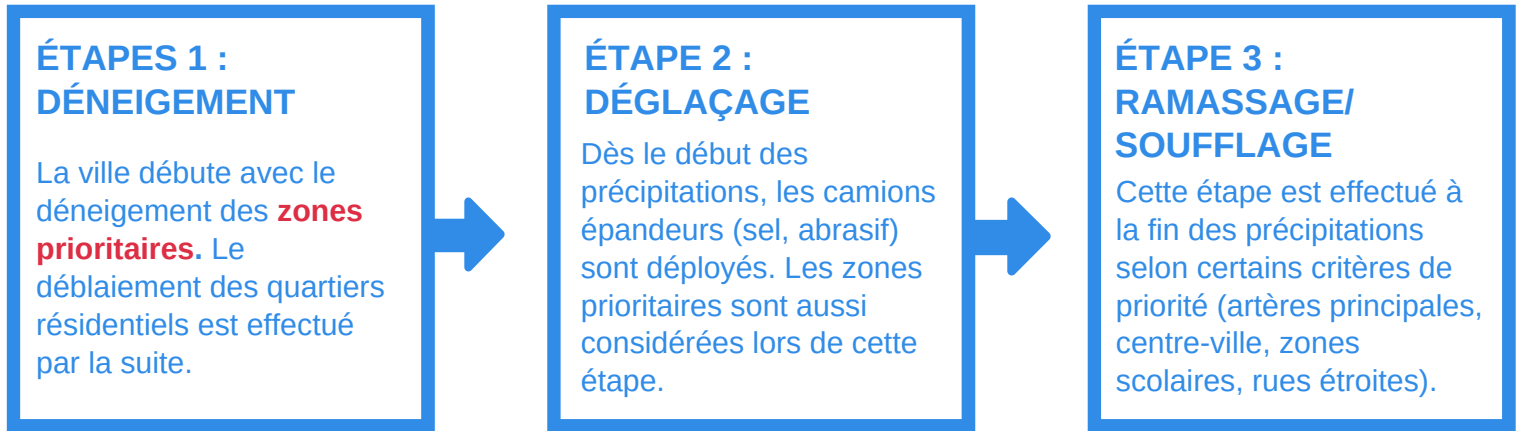




Le déneigement de la Ville de Matane se déploie selon la Politique de déneigement de la ville, révisée chaque année par le Conseil municipal. Cela s'applique à toute la ville, à l'exception d'une partie du secteur Saint-Jérôme, puisque son entretien hiver est confié à un entrepreneur privé. En voici les étapes :



ÉTAPES 1 : DÉNEIGEMENT

La ville débute avec le déneigement des **zones prioritaires**. Le déblaiement des quartiers résidentiels est effectué par la suite.

ÉTAPE 2 : DÉGLÇAGE

Dès le début des précipitations, les camions épandeurs (sel, abrasif) sont déployés. Les zones prioritaires sont aussi considérées lors de cette étape.

ÉTAPE 3 : RAMASSAGE/ SOUFFLAGE

Cette étape est effectuée à la fin des précipitations selon certains critères de priorité (artères principales, centre-ville, zones scolaires, rues étroites).

ZONES PRIORITAIRES

- Routes sous la gestion de Transports Québec (132,195, de Saint-Luc)
- Côtes et courbes
- Artères principales
- Zones scolaires
- Routes principales Saint-Luc et Petit-Matane

+ LES TROTTOIRS

Le déneigement des trottoirs débute en même temps que celui des quartiers résidentiels.

ASTUCE

Pour diminuer le raclage des abrasifs déposés sur le bord des pelouses pendant la période hivernale, une membrane géotextile pourrait être installée en bordure du terrain et récupérer au printemps.

NOTE AUX CITOYENS



Le stationnement de nuit est interdit sur tous les chemins publics du 1er novembre au 31 mars inclusivement, entre 23h et 7h.



Il est interdit de déposer de la neige dans la rue, sur le trottoir, près d'une borne d'incendie ou sur le banc de neige de la déneigeuse.



Le citoyen est responsable de retirer le banc de neige de son entrée, et ce, sans le mettre dans la rue.



LE PATROUILLEUR HIVERNAL

De la mi-novembre à la mi-avril, 7 jours sur 7, un patrouilleur hivernal surveille l'état des routes en soirée et la nuit.

LE DÉNEIGEMENT À MATANE EN CHIFFRES

- **Une trentaine** de cols bleus travaillent à entretenir le réseau de la ville.
- **23 pièces** d'équipement sont mises à la disposition des opérateurs.
- **610 bornes** d'incendie.
- **141 km** de rues et routes en pavage.
- **39 km** de trottoirs.
- **1 quart de soir et 1 quart de fin de semaine** de janvier à mars pour assurer un bon service en tout temps.